

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr**Durée**

2 jours soit 14 heures

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Public

Personnel qui assure des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et des opérations de Connexion et de Déconnexion en présence de tension (indice BR) L'Exécutant d'Opération Electrique est une personne qui travaille, selon les cas, sous l'autorité et la conduite d'un Chargé de Travaux, d'un Chargé d'Intervention Générale, d'un Chargé d'Essais, etc..., afin de réaliser des Opérations d'ordre Electrique Hors Tension... (indice B1/ H1) Chargé de Travaux : personnel responsable de l'organisation et de la Surveillance du chantier, quel que soit le nombre d'Exécutants placés sous ses ordres (indice B2 / H2) Personne chargée d'effectuer ou de faire effectuer les opérations de la Consignation Electrique sur demande du Chef d'Etablissement, du Chargé d'Exploitation Electrique ou de la personne autorisant l'accès (indice BC / HC)

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Connaissance de la langue française écrit et oral requise

Prérequis

- Avoir une dérogation pour les mineurs

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Profil de l'intervenant

Formateur habilité et expérimenté sur les installations électriques ou ayant suivi une formation de « bases en prévention des risques professionnels » et détenteur d'un diplôme de Formateur en habilitation électrique ou d'une pratique professionnelle significative dans l'animation.

Capacité

6-12 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

- Exposé didactique, démonstrations
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

CONTENU**Contenu du stage :**

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Formation du personnel avec mise en œuvre en situation réelle, travail sur des exemples concrets, modules spécifiques et pratiques adaptés aux tâches fixées par l'employeur et à l'environnement de travail des salariés.

0,5 jour - Tronc commun N°1 et Tronc Commun N° 2

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Noms et les limites des différents Domaines de Tension.
- Zones d'Environnement et leurs limites.
- Principe d'une Habilitation.
- Définition des symboles d'Habilitation.
- Les rôles de chacun.
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une Opération électrique.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Equipements de Protection Collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Moyens de Protection Individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- Procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

0,5 jour - Module Interventions BT générales (BR)

- Différentes Interventions BT Générales les Interventions BT Élémentaires et les limites respectives de leur domaine (intervention sur circuit électrique de 63 A maximum)
- Fonctions des Matériels Electriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au Chargé d'Exploitation Electrique..
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux Interventions BT.

- Documents applicables dans le cadre des Interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- Mesures de prévention à observer lors d'une Intervention BT.
- Opérations de CONSIGNATION.
- Opération de dépannage.
- Opération de Mesurage et Essai.
- Opérations de Connexion et de Déconnexion en présence ou non de tension.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée

0,5 jour : Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1, B2, B1V, B2V, B2V Essai, BE Essai, BC)

- Différents Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Rôle du Chargé de Consignation et du Chargé d'Exploitation Electrique.
- Identification des différents niveaux d'Habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées.
- Prescriptions d'exécution des Travaux. • Fonctions des Matériels électriques BT et TBT.
- Documents applicables dans le cadre des Travaux hors tension • Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux Travaux.
- Mesures de prévention à observer lors d'un Travail.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.
- Instructions de sécurité spécifiques aux Essais (pour B2V Essai).
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant aux ESSAIS.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au Chargé d'Exploitation Electrique et au Chargé de Travaux.
- Rédaction de documents pouvant être utilisés lors d'une Consignation.
- Opérations de Consignation sur différents types de matériels.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.

0,5 jour : Module Travaux hors tension en haute tension (H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai)

- Les différents Travaux Hors Tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
- Rôles du Chargé de Consignation, et du Chargé d'Exploitation Electrique.
- Instructions données par le CHARGE DE TRAVAUX .
- Pour les CHARGES DE TRAVAUX :
- Identification du Chargé d'exploitation Electrique et échange des informations nécessaires
- Instructions données par le Chargé d'Exploitation Electrique ou le Chargé de Consignation
- Les différents niveaux d'Habilitation et leurs
- Prescriptions d'exécution des Travaux.
- Zone de Travail (pour les H2, H2V). • Zone de Voisinage Renforcée
- Zone 2 - (Pour les H1V et H2V).
- La Zone de Travail.
- Documents applicables dans le cadre des Travaux Hors Tension (Attestation de Consignation, Avis de fin de Travail), également es autres documents associés (Autorisation de Travail, Instruction de Sécurité, etc.).
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des Travaux (pour pour les H2, H2V).

INFORMATIONS**Modalités d'évaluation de la formation :**

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Test pratique (mise en situation)
- contrôle continu pour la partie pratique

Validation des acquis :






Une attestation de formation et une proposition de titre d'habilitation seront délivrées aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.

Les participants doivent apporter leur propre équipement de protection individuelle (E.P.I.).

Liste des Equipements de Protection Individuels (EPI) obligatoires pendant les formations « Sécurité »

Préparation à l'habilitation électrique

Seule la préparation aux indices **BO-HO ne nécessite aucun EPI spécifique**

Gants isolant Basse tension : Classe 00 (500 V) ou classe 0 (1000 V)	Ecran de protection facial	Chaussures de sécurité	Gilet de signalisation (recommandé)
			
 <p>Pour tous niveaux exposant au voisinage : Tenue de travail couvrante (ni bras ni jambes nues), absence d'objets métalliques (gourchette, collier...).</p> <p>Haute tension : gants isolants spécifique classe 1,2,3 ou 4</p>			

Les EPI doivent être en bon état et avoir été vérifiés, sous la responsabilité de l'employeur, conformément au Code du travail.

Documents à apporter en formation :

Pièce d'identité : Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour, obligatoire pour le passage des tests

Attestation de formation initiale : Pour tous les stages de recyclage